

## Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 Délibération n° C2022-164

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à AUGAN sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLEHER

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

### **Etaient présents (38) :**

BLEHER Jean-Luc, BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HUTTER Yves, HERRY Marie-Hélène, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, HURTEBIZE Didier, RODRIGUEZ Paul, GUIHARD Jean-François, GUE Thierry, LAUNAY Guénaël, MOHAER Céline, FEUTELAIS Pierrick, DE CHABANNES Alain, NAEL David, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre, SOGORB MOUTEL Annie, BLANCO HERCELIN Carole, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, MARTIN Michel, HOUEIX Marie-Claude, BRAUD Maurice, BERTHET Michel, LE GOUE Mickaël, OLIVIER Céline, GUYOT Tony, GUEGAN Rozenn, THEBAUD Didier, LE POGAM Marion

### **Absents ayant donné pouvoir (10) :**

GENOUEL Fabrice donne procuration à BLEHER Jean-Luc, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, COWET Vincent donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à SOGORB MOUTEL Annie, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à JOUEN Claude, NICOLE Sophie donne procuration à HERRY Marie-Hélène, GUILLERME Gwen donne procuration à BERTHEVAS Gaëlle, BOUDART André a donné procuration à LE POGAM Marion

### **Absents, excusés (1) :**

LORIOT Viviane,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain DE CHABANNES

**Objet : - Déchets : Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères – Approbation des tarifs 2023 pour les ménages**

Le vice-président informe les membres du conseil communautaire que la commission déchets, réunie le 28 novembre 2022, a mené une réflexion sur les tarifs de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) des ménages sur le territoire. Plusieurs propositions ont été portées à la connaissance des membres de la conférence des mairies, lors de la réunion du 8 décembre.

Il rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une harmonisation des tarifs est imposée par la loi et est obligatoire à compter du 31/12/2023 (un délai supplémentaire a été accordé par rapport au délai initial du 31/12/2021). Cette harmonisation n'est aujourd'hui pas réalisée et des tarifs différents persistent entre les secteurs de Malestroit et la Gacilly.

Il rappelle que la redevance doit être évaluée en fonction du service rendu, mais également en tenant compte des contraintes budgétaires.

Les membres de la commission ont proposé d'ajouter deux catégories supplémentaires à la REOM des ménages (foyer 4 personnes et foyers 5 personnes et plus) et ceci afin de tenir compte d'une part, de la production plus importante de déchets des familles nombreuses et d'autre part, de la future grille de redevance incitative qui comportera ces catégories. A ce jour, sur le budget prévisionnel 2023, on compte un déficit de près de 600 000€.

Ce déficit conséquent est dû à :

- L'Augmentation du carburant
- L'Augmentation de nombreux marchés repassés cette année (pour les plus importants : collecte du verre +18%, gestion du haut de quai +50%, transport et traitement des encombrants +50% avec une TGAP qui passe de 40 à 51€/T en 2023)
- Une qualité de tri toujours mauvaise (aux alentours de 30%) ce qui engendre des coûts de refus de tri importants
- Des prix de rachat des matériaux triés toujours faibles.

Trois propositions ont donc été soumises à la commission environnement :

	Malestroit						La Gacilly						Delta
	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 et +	Résidence secondaire	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 et +	Résidence secondaire	
Tarifs 2022	122 €	187 €	221 €	221 €	221 €	122 €	143 €	223 €	254 €	254 €	254 €	143 €	
TOTAL par secteur	1 479 230 €						1 022 055 €						
TOTAL	2 501 285 €												
Tarifs 2023	132 €	206 €	248 €	252 €	256 €	132 €	149 €	236 €	274 €	279 €	284 €	149 €	331 317 €
% d'augmentation	8%	10%	12%	14%	16%	8%	4%	6%	8%	10%	12%	4%	
TOTAL par secteur	1 700 299 €						1 132 303 €						
TOTAL	2 832 602 €												
Tarifs 2023	134 €	213 €	265 €	270 €	274 €	134 €	149 €	241 €	284 €	290 €	295 €	149 €	412 417 €
% d'augmentation	10%	14%	20%	22%	24%	10%	4%	8%	12%	14%	16%	4%	
TOTAL par secteur	1 763 830 €						1 149 871 €						
TOTAL	2 913 702 €												
Tarifs 2023	137 €	209 €	248 €	256 €	265 €	137 €	152 €	236 €	269 €	274 €	279 €	152 €	375 607 €
% d'augmentation	12%	12%	12%	16%	20%	12%	6%	6%	6%	8%	10%	6%	
TOTAL par secteur	1 740 774 €						1 136 118 €						
TOTAL	2 876 892 €												

La commission a retenu l'hypothèse ci-dessous :

Tarifs 2023	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 et +	Résidence secondaire
Malestroit	137 €	209 €	248 €	256 €	265 €	137 €
La Gacilly	152 €	236 €	269 €	274 €	279 €	152 €

Celle-ci comprend une réduction relative des écarts de redevance entre les deux secteurs. En effet, aujourd'hui l'impact limité des coûts de collecte sur le budget, comparativement aux coûts de traitement et la baisse de qualité du tri pour les deux modes de collecte existants, ne permettent pas de justifier d'un écart de tarif aussi important.

Il précise que la redevance doit être évaluée en fonction du service rendu et une augmentation annuelle des tarifs est réalisée afin de couvrir l'augmentation des charges de fonctionnement.

Enfin, il indique que ce modèle de grille va rester valable encore 3 ans à compter de 2023, et jusqu'à l'instauration de la redevance incitative (facturation à blanc en 2025 et facturation réelle en 2026) considérée plus juste pour l'utilisateur qui paye sa production de déchets.

Il est proposé au conseil communautaire:

- **DE SE PRONONCER** sur les différentes hypothèses,
- **D'AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette décision

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 36 voix pour, 1 voix contre (GICQUEL Erwan) et 11 abstentions (HURTEBIZE Didier, RODRIGUEZ Paul, PIEL Mickaëlle, HOUSSIN Yvette, COWET Vincent, METAYER Cassandre, COLLEAUX David, SOGORB MOUTEL Annie, CHEDALEUX Sylvie, BRAUD Maurice, GUYOT Tony), adopte le rapport présenté

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,  
 Le président  
 Monsieur Jean-Luc BLEHER